

CABINET

JCM

SECRETARIAT GENERAL
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° _____/PR-CAB/ SGPR

COMMUNIQUE

Suite à la campagne médiatique orchestrée à l'échelle internationale, contre le Président de la République du Congo Denis Sassou-N'Guesso et sa famille, dans l'affaire dite des « Biens mal acquis », le Chef de l'Etat congolais rappelle à l'opinion nationale et internationale, qu'en 2015, par la voie de son avocat, Maître Jean Marie Viala, il a porté plainte contre la section française de l'ONG américaine Transparency International.

Cette plainte, déposée auprès du Doyen des juges d'instruction de Paris, porte sur une tentative d'escroquerie au jugement.

Le Chef de l'Etat congolais précise que :

1. les faits constitutifs de sa plainte sont particulièrement graves, car il s'agit de falsification de documents par l'ONG Transparency ;
2. la production de faux documents par Transparency International rend toute la procédure illégale.

Le Président de la République du Congo, qui a pleinement confiance en la justice française, est convaincu qu'elle démontrera que Transparency International n'a aucune légitimité, pour agir contre lui-même, sa famille et même contre tout citoyen congolais.

Enfin, au regard de ce qui précède, le Chef de l'Etat congolais est certain que cette affaire débouchera sur l'annulation pure et simple de la constitution de partie civile de Transparency.

Fait à Brazzaville, le 15 JUIL 2017

Le Secrétaire Général
de la Présidence de la République



Jean Baptiste ONDAYE.-